



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°18/2016 du 4 mars 2016

Adresse de la préfecture : Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 18/2016 du 4 mars 2016

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°18 du 4 mars 2016

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

CABINET

PREF/CAB/2016/0097	01/03/2016	Arrêté portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne	3
--------------------	------------	---	----------

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

DDT/SG/2016/07	01/03/2016	Arrêté donnant subdélégation de signature pour les compétences exercées par le directeur départemental des territoires de l'Yonne pour l'exercice des missions générales et techniques de la DDT	5
----------------	------------	--	----------



PREFET DE L'YONNE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'YONNE

ARRETÉ N° PREF CAB 2016 0097
Portant approbation du règlement opérationnel
du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne

**Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-4 et R. 1424-1 et R. 1424-42,

VU l'arrêté préfectoral n°161/2006/ DDSIS du 30 novembre 2006 portant règlement opérationnel du département de l'Yonne,

VU les arrêtés préfectoraux n° 229/2008/ DDSIS du 19 décembre 2008, n°186/2010/DD SIS du 22 juin 2010, et n°05b/2011/SDIS du 21 janvier 2011 portant modification de certaines annexes au règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne

Vu l'arrêté préfectoral n°58/2014/SDIS portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques en date du 27 juin 2014,

Vu l'avis de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours émis le 10 février 2016,

Vu l'avis du comité technique émis le 11 février 2016,

Vu l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires émis le 11 février 2016,

Vu l'avis du conseil d'administration du SDIS de l'Yonne émis le 1er mars 2016,

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, par intérim.

ARRETE

Article 1^{er} : Le règlement opérationnel édition 2016, est approuvé.

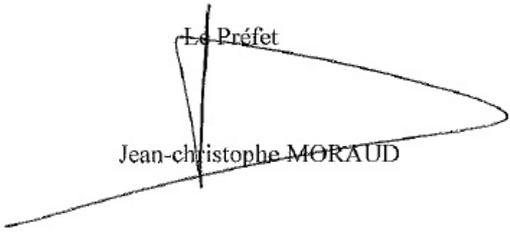
Article 2 : L'arrêté préfectoral n°161/2006/ DDSIS du 30 novembre 2006 portant règlement opérationnel du département de l'Yonne, ainsi que les arrêtés préfectoraux n° 229/2008/ DDSIS du 19 décembre 2008, n°186/2010/DD SIS du 22 juin 2010, et n°05b/2011/SDIS du 21 janvier 2011 portant modification de certaines annexes au règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne, sont abrogés.

Article 3 : Mesdames et messieurs les Sous-préfets, mesdames et messieurs les maires et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et du SDIS.

Fait à AUXERRE, le 1^{er} mars 2016

Le Préfet

Jean-christophe MORAUD



**ARRETE n°DDT/SG/2016/07 du 1^{er} mars 2016
donnant subdélégation de signature pour les compétences exercées par le directeur départemental
des territoires de l'Yonne pour l'exercice des missions générales et techniques de la DDT**

ARTICLE 1^{er} : En application de l'article 2 de l'arrêté n° PR EF/MAP/2015/38 une subdélégation de signature est accordée aux fonctionnaires désignés dans l'annexe au présent arrêté, dans le périmètre et pour les chapitres et rubriques mentionnés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 14 septembre 2015 susvisé.

ARTICLE 2 : L'arrêté de subdélégation n° DDT/SG/2015/92 du 23 décembre 2015 est abrogé et remplacé par le présent arrêté de subdélégation qui prendra effet à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Yonne.

Les subdélégations prendront fin dès la cessation de fonction des intéressés.

Le directeur départemental des territoires,
Didier ROUSSEL

La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, le directeur départemental des territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département de l'Yonne.

Délais et voies de recours – Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision et/ou un recours hiérarchique auprès des ministres chargés de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM), du Logement et de l'Habitat Durable (MLHD). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant son intervention. Il en est de même en cas de décision explicite à compter de sa notification,
- soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXE A L'ARRETE n°DDT/SG/2016/07		
AGENTS SUBDELEGATAIRES	PERIMETRE DE SUBDELEGATION	RUBRIQUES SUBDELEGUEES
Gilles QUERINI-DDT adjoint	DDT89	tous les chapitres
Carine COHEN-chef MAPCOM	MAPCOM	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22
<i>Secrétariat Général</i>		
Corinne LECOCQ-SG	DDT89	tous les chapitres
Lauriane JOSEPH-adjointe au SG et chef SG/URH	SG, en l'absence du chef SG	Chapitre 1
Françoise MORENO-chef SG/UAJ	SG/UAJ	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22
Sophie RICHARDET- chef SG/UMGF	SG/UMGF	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22
<i>Service de l'Ingénierie du Développement Durable et de la Sécurité Routière</i>		
Jean GARNIER-chef SIDDS	DDT89/SIDDS	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22, chapitre 2
Philippe-MERLAUD adjoint au chef SIDDS	SIDDS, en l'absence du chef SIDDS	Chap.1 : art. 1.5, 1.7, 1.22 ; chapitre 2
Fabrice DIDIER-chargé mission coordination sécurité routière	SIDDS/coordination sécurité routière	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
Hélène APTEL-chef SIDDS/UADD et par intérim de SIDDS/UQC	SIDDS/UADD	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22
Dominique LANCHEC-chef SIDDS/UER	SIDDS/UER	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22
Ludovic LAUVIN- chef SIDDS/USR	SIDDS/USR	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22
Philippe MERLAUD- chef SIDDS/UQC	SIDDS/UQC	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22
<i>Service de l'Environnement</i>		
Fabrice BONNET-chef SE	SE	Chap.1.5, 1.7, 1.22 ; chapitre 3
Frédéric LETOURNEAU- adjoint au chef SE- chargé de la MISEN	SE, en l'absence du chef SE	Chap.1.5, 1.7, 1.22 ; chapitre 3
Chantal CHARONNAT-Chef SE/UFCNCV	SE/UFCNCV	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22
Romain THOLE- chef SE/URNT	SE/URNT	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22
Didier MALTETE - chef SE/UMAAP	SE/UMAAP	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22
Maïlys COCHARD – chef SE/UREPD	SE/UREPD	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22
Pierre-Maxime MICALEF- chef SE/UOE	SE/UOE	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22

<i>Service de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Renouveau urbain</i>		
Bruno BOUCHARD-chef SUHR	SUHR	Chap.1 : Art.1.5, 1.7,1.22, chapitre 4
Chantal MIVIELLE-adjointe chef SUHR	SUHR, en l'absence du chef SUHR	Chap.1 : Art.1.5, 1.7,1.22 ; chapitre 4
Francis BERRY-chef SUHR/UHLS	SUHR/UHLS	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22
Jean-Yves PALLOT- chef SUHR/UADS	SUHR/UADS	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22
Yvan TELPIC-chef SUHR/UAU	SUHR/UAU	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22
Bruno DUMAIRE – chargé de mission SUHR/UADS	SUHR/UADS	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
Annie ROGER – chef centre instruction Sens	SUHR/UADS/SENS	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
<i>Service de l'Économie Agricole</i>		
Philippe JAGER- chef SEA	SEA	Chap.1 : Art1.5, 1.7, 1.22 ; chapitre 5
Carmen SAFTESCO- adjointe chef SEA	SEA en l'absence du chef SEA	Chap.1 : Art1.5, 1.7, 1.22 ; chapitre 5
Franck RIEGER chef SEA/UAE	SEA/UAE	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22
Patricia COMTE-chef SEA/USEE	SEA/USEE	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22
Bertrand FRECHOT- chef SEA/UAD	SEA/UAD	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22
<i>Service de la Connaissance des Territoires et de l'Émergence de Projets</i>		
Philippe EMERY- chef SCTEP	SCTEP	Chap.1 : Art1.5, 1.7, 1.22 ; chapitre 6
Patricia CHOUX- adjointe chef SCTEP	SCTEP en l'absence du chef SCTEP	Chap.1 : Art1.5, 1.7, 1.22 ; chapitre 6
Patricia CHOUX – chef SCTEP/UCTEG par intérim	SCTEP/UCTEG	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.22